ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET: 421 888 801 00014

SIEGE SOCIAL: Mairie 60150 VILLERS SUR COUDUN

president.asrs@gmail.com

Site Internet: https://domainederimberlieu.jimdofree.com/

PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du Samedi 6 avril 2024 à 14h30

A la salle multifonction de Villers sur Coudun (rue des jardins, près de l'école maternelle)

Ordre du jour :

- 1. Nomination de deux scrutateurs
- 2. Nomination d'un rapporteur de séance
- 3. Mot du Président
- 4. Présentation du rapport financier (arrêt prestation du comptable, impayés)
- 5. Approbation des comptes de l'année 2023 1ère résolution 2ième résolution 6. Quitus aux membres du Bureau
- 3ième résolution
- 7. Affectation du résultat 4ième résolution 8. Choix du nouveau paysagiste (appel d'offres)
- 5ième résolution 9. Maintien des rondes dans le Domaine 6ième résolution
- 10. Présentation du budget 2024 7ième résolution
- 11. Fixation de la cotisation 2024 8ième résolution 12. Election des nouveaux membres du Bureau
- 13. Projet « Vidéoprotection »
- 14. Projet « Convergence »
- 15. Questions diverses: a) Plantation d'arbustes et d'arbres dans le Domaine
 - b) Respect des statuts et règlement intérieur
 - c) Élagages des arbres dans et en dehors des propriétés
 - d) Problématiques des étangs
 - e) Autres sujets

Scrutatrices: Mme VOIRIN - Mme SUCHE来 - Mme LAVALLEE (*)

Rapporteur de séance : Éric Simler

Après décompte des présents et représentés, selon les chiffres ci-dessous, le quorum de 87 participants est atteint et l'assemblée peut se tenir.

| Participants | Nbre |
|--------------------------|-----------------------------|
| Pouvoirs | 47,5 |
| Votes par Correspondance | 35 |
| En salle | 39 |
| Votant | 121,5 > 87 : quorum atteint |

Quorum nécessaire : 284 x 30% = 85,2 => 87 voix

∜) Mme LAVALLEE a renforcé les scrutatrices car Mme SUCHEiRsouhaitait suivre l'assemblée et prendre des notes.

Mot du Président (envoyé avec la convocation) :

Le Président G. Desnoes remercie les copropriétaires, les nouveaux arrivants, le Président de l'ASRN et Mr le Maire de leur présence.

Les réalisations 2023 sont présentées : lisses Place du Château, premières caméras de vidéoprotection installées, budget de gestion tenu, bon recouvrement des impayés.

Mr le Président sensibilise les copropriétaires sur l'état des bas-côtés avec ornières, il appelle à la responsabilité individuelle pour leur préservation et maintien en état.

Mr le Président rappelle que le maire a autorité pour faire faire les travaux et d'envoyer la facture aux copropriétaires si dégradation avérée.

Mr Le Président indique que le montant de la cotisation va dépendre du choix du paysagiste par les copropriétaires ainsi que sur le principe des rondes.

Rapport financier (envoyé avec la convocation):

C. Robert indique que cet exercice a été marqué par des évènements importants :

1/ En mai 2023, Axilla et Mr Rattier nous informent qu'ils ne sont plus en mesure d'assurer notre suivi comptable du fait du départ en retraite de la personne chargée de notre association. C. Robert remercie chaleureusement Mr Rattier pour la qualité du travail fourni depuis toutes ces années et son accompagnement.

Nous devons réfléchir à poursuivre avec nos propres moyens comme nous l'avons fait cette

année ou de rechercher une structure prête à reprendre ce suivi.

2/ En janvier 2024, Le responsable des Jardins d'Hugo nous indique qu'il ne pourra pas poursuivre l'entretien de nos espaces verts suite aux vols répétés dont il a fait l'objet et aux difficultés rencontrées avec son personnel.

Nous avons lancé un appel d'offre auquel 3 entreprises ont répondu. Nous serons amenés

aujourd'hui à voter pour choisir l'une d'entre elles.

3/ Impayés : réduction des impayés à moins de 1%

Mr Piole indique que concernant les étangs : l'ASRS n'a pas d'actif. Les étangs sont dans le périmètre de l'ASRS pour avoir renfloué la SATO.

Par ailleurs, C. Robert indique que les lisses ont été comptabilisées dans les investissements.

1ère résolution : Approbation des comptes de l'année 2023

| | En salle | Pouvoirs Correspondance | Total |
|--------------|----------|----------------------------|-------------------|
| Abstention : | 4 | 9 | 13 |
| Contre : | 0 | 0 | 0 |
| Pour : | 35 | 73,5 | 108,5 : approuvée |
| T Gui . | 39 | 82,5 | 121,5 |

L'assemblée approuve les comptes 2023.

2ème résolution : Quitus aux membres du Bureau

| | En salle | Pouvoirs Correspondance | Total | |
|--------------|----------|----------------------------|-------------------|--|
| Abstention : | 2 | 9 | 11 | |
| Contre : | 1 | 1 | 2 | |
| Pour : | 36 | 72,5 | 108,5 : approuvée | |
| | 39 | 82,5 | 121,5 | |

L'assemblée donne quitus entier et définitif aux membres du Bureau.

3ème résolution : Affectation du résultat

| | En salle | Pouvoirs Correspondance | Total | |
|--------------|----------|----------------------------|-------------------|--|
| Abstention : | 2 | 9 | 11 | |
| Contre : | 0 | 0 | 0 | |
| Pour : | 37 | 73,5 | 110,5 : approuvée | |
| | 39 | 82,5 | 121,5 | |

L'assemblée décide d'affecter la perte nette comptable de 2023 (soit 3614.59€) au débit du compte de réserve.

4ème résolution : Choix du nouveau paysagiste (appel d'offres)

Mr Le Maire rappelle que la mairie doit suivre un budget. Il n'y a pas eu d'augmentation des taxes communales depuis 2020. Les seules recettes sont celles des habitants du village sans présence de tissu industriel et commercial.

Mr Le Maire rappelle que lorsque la mairie a financé l'assainissement du tout à l'égout, il était convenu, en échange, que les espaces verts soient pris en charge par les associations syndicales. Mr Sourmail rappelle l'historique sur la répartition. Un conflit a eu lieu sur les surfaces privées et publiques. Puis la Mairie a reconnu les répartitions de surface Mairie et Association. La Mairie devait prendre à sa charge les parties communes. La Mairie payait 2 tontes de pelouse et 2 balayages pour les feuilles.

L'ASRS a reçu en 2023 une subvention de 7500€ de la mairie avec des coûts de traitement des espaces verts qui augmentent malgré tout.

En ce qui concerne les tontes :

- 4 tontes dans le village.
- Le budget ASRN est de 6k€
- Le budget ASRS est 6 à 9 fois plus important avec une surface à tondre de 5,5 ha.

Un copropriétaire signale que les devis espaces verts ne couvrent pas les mêmes prestations en particulier ramassage ou mulching, date de fin des travaux.

QH -

| | En salle Pouvoirs Correspondance | | Total | |
|-------------------|----------------------------------|------|---------------|--|
| Pihen | 3 | 1 | 4 | |
| Compiègne paysage | 8 | 24 | 32 | |
| Hié paysage | 19 | 54,5 | 73,5 : retenu | |
| Abstention | 9 | 3 | 12 | |
| | 39 | 82,5 | 121,5 | |

L'assemblée retient le prestataire Hié Paysage pour l'entretien des espaces verts.

Projet Vidéoprotection et Rondes

Le président G. Desnoes rappelle que le contrat initial était avec un maître-chien. Aujourd'hui 2 rondes quotidiennes en véhicule sans maître-chien sont effectuées.

Il a été constaté que le prestataire de sécurité cascade les rondes sur d'autres sous-traitants sans que nous n'ayons été prévenus.

Il n'y a pas d'alertes remontées depuis 2022 par Perin Sécurité.

En ce qui concerne les caméras :

- Toutes les caméras de la mairie sont fonctionnelles ;
- Les caméras de l'ASRS : 2 + 1 seront opérationnelles sous 1-2 mois. Les caméras ASRS sont en partie reliées avec celles de la mairie à un serveur en mairie.

En ce qui concerne les Voisins Vigilants :

- Mr Le Maire invite tout le village avec ses habitants, à adhérer au réseau « Voisins Vigilants Solidaires». Une communication communale est prête et sera diffusée. Il propose à ceux qui se sentent concernés de connaître les référents « Voisins vigilants et solidaires », et d'utiliser ce réseau. C'est un moyen de remonter les informations et d'agir.
- En cas de vol il veut vérifier si le dispositif a bien fonctionné et le cas échéant "Comment pouvons-nous le compléter"?
- Mr le Maire sensibilise sur l'importance du côté dissuasif de ce dispositif. Des panneaux avec indication « commune sous Vidéosurveillance et vidéo verbalisation » vont être positionnés sur entrée / sortie de village.

A la question qu'en est-il du fonctionnement des caméras après 22h du fait de l'arrêt de l'éclairage, il est répondu que les caméras sont bien alimentées de nuit. L'efficacité de ces caméras est surprenante même en plein nuit.

5ème résolution : Maintien des rondes dans le Domaine

| | En salle | Pouvoirs Correspondance | Total |
|-----------------------------------------|----------|----------------------------|------------------|
| Contre l'arrêt des rondes | 10 | 17 | 27 |
| Pour l'arrêt des rondes | 28 | 62,5 | 90,5 : approuvée |
| Abstention | 1 | 3 | 4 |
| ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,, | 39 | 82,5 | 121,5 |

L'assemblée approuve l'arrêt des rondes dès la mise en fonction des caméras (juin2024).

6ème résolution : Présentation du budget 2024

| | En salle | Pouvoirs Correspondance | Total |
|--------------|----------|----------------------------|-------------------|
| Abstention : | 0 | 10 | 10 |
| Contre : | 0 | 6 | 6 |
| Pour : | 39 | 66,5 | 105,5 : approuvée |
| | 39 | 82,5 | 121,5 |

L'assemblée approuve le budget 2024.

7ème résolution: Fixation de la cotisation 2024

| | En salle | Pouvoirs Correspondance | Total | |
|--------------|----------|----------------------------|----------------|--|
| Abstention : | 0 | 9 | 9 | |
| Contre : | 0 | 16,5 | 16,5 | |
| Pour : | 39 | 57 | 96 : approuvée | |
| | 39 | 82,5 | 121,5 | |

L'assemblée fixe le montant de la cotisation 2024 à 275€

8ème résolution : Election des nouveaux membres du Bureau

Une profession de foi est demandée à chacun des candidats.

- Mme Souberbielle habite le domaine depuis 30 ans, et soutient le maintien de notre environnement.
- Corinne Blavin se représente au bureau. Elle est pour le maintien et pour l'amélioration de notre environnement. Elle se déclare attachée à l'état des bas-côtés des routes.
- Mme Mary Carmen Rivoalen: sa candidature ne peut être retenue car reçue le 17 mars et non avant le 28 février 2024 comme indiqué dans le C/R du Bureau du 26 janvier 2024. Il est acté qu'elle peut rejoindre le Bureau sans droit de vote. Sa candidature sera ratifiée lors de la prochaine AGO. Mme Rivoalen accepte cette proposition.

| | Mme Blavin | | Mme Souberbielle | | | |
|-------------|------------|----------------------------|------------------|----|----------------------------|-------|
| | En salle | Pouvoirs Correspondance | | | Pouvoirs Correspondance | Total |
| Abstention: | 1 | 16 | 17 | 1 | 14 | 15 |
| Contre : | 3 | 12 | 15 | 1 | 20 | 21 |
| Pour : | 35 | 54,5 | 89,5 | 37 | 48,5 | 85,5 |

Mme Blavin est élue pour 6 ans.

Mme Souberbielle est élue pour 6 ans.

Mme Rivoalen intègre le bureau en tant que participante sans droit de vote.



Projet Convergence:

C. Robert rappelle le calendrier et quelques chiffres :

- Audit technique en octobre 2022 de Socotec et d'Oréa des locaux de la SATO
- Rapports envoyés le 22/12/2022. Estimation des travaux reçus le 14/05/2023.
- Il n'y a pas eu d'audit technique de la piscine
- · Les montants seront à revaloriser.

Le Président de la SATO précise :

Il n'accepte pas les montants présentés par la SOCOTEC :

- Sécurité incendies : les alarmes ont été revues,
- Un montant de 40k€ pour remettre à niveau l'installation électrique a été cité,
- A la question sur les issues de secours : à revoir afin d'assurer dégagement et nettoyage des parties communes,
- A la question sur l'accessibilité PMR : ce n'est, selon lui, pas une obligation légale,
- A la question, qui de la SATO accompagnait les audits techniques ? Il est répondu qu'aucun membre de la SATO n'était présent. C. Robert représentait l'ASRS durant les audits techniques.

Anne Lenne rappelle ce qu'est le projet "Convergence"

- Il émanait du président de la SATO en 2019,
- L'actionnaire majoritaire de la SATO est le CDS,
- Le montage SATO / CDS est mal fait,
- Selon le président de la SATO, il fallait que les actifs de la SATO retombent dans les actifs de tous,
- Son but était de récupérer les actifs et ensuite on fait ce que l'on veut,
- A. Lenne regrette le manque de consensus du Bureau, sur le fond.

Le Président de l'ASRN avait été consulté en 2019 / 2020 et une acceptation de principe sur des échanges avait été indiquée.

Mr Vanlangendonck indique que les principales difficultés sont de l'ordre juridique et financier. Il indique aussi qu'en 2006 un montant pour la remise en état de 438k€ avait déjà été chiffré.

C. Robert se présente comme neutre. Il s'étonne des remarques de A. Lenne et rappelle que, sur la forme, les derniers Bureaux ont bien suivi le projet SATO en lançant une 1ère étude technique pour plus de 15k€ qui devait être suivie d'études financières et juridiques. Ceş dernières n'ont pas, à ce jour, été travaillées en commission Convergence pour être présentées au Bureau et validées en AGO par les copropriétaires.

Il est conclu que les Présidents (SATO, CDSR, ASRN et ASRS) doivent se rencontrer pour travailler ce sujet complexe.

Espaces verts:

- Il est prévu de replanter des arbres sur les abords de l'étang proche de la Bergerie Centre équestre.
- A la question du fleurissement sur Rimberlieu, Mr le Maire répond que sa priorité est de végétaliser la rue Saint Jean. Il n'exclut cependant pas de déployer le fleurissement sur Rimberlieu en 2025.

6/7

• A la question de la remise en état d'un chemin entre la voie équestre et la voie d'Offemont, il est répondu que les bois ne sont pas sécurisés et que les berges de l'étang sont boueuses et non drainées. Le curage de l'étang avait été chiffré à 150k€ avec plusieurs difficultés : validation administrative, sécurisation poissons, prestation d'un démineur, traitement des boues. Par ailleurs, une société de pêche consultée ne s'est pas montrée intéressée. Néanmoins l'étang voie d'Offemont et ses abords sont à sécuriser par coupes des arbres dangereux.

A la question sur le déboisement sur certaines parcelles de copropriétaires ASRS, il est indiqué dans le règlement intérieur qu'un taux de 40% de boisement est demandé sur les

parcelles (hors lots groupés en village).

Chiens:

Il est remonté le cas de chiens non tenus en laisse. Une personne s'est fait attaquer récemment. Le Président de l'ASRS indique qu'il faut, dans ce cas, appeler les gendarmes.

---- § ----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le rapporteur de séance

Éric SIMLER

La scrutatrice 1 Mme VOIRIN La scrutatrice 2 Mme SUCHER Le Président Gérard DESNOES

La scrutatrice 3 Mme LAVALLEE

7/7